

ALSH
Fondespierre

Projet pédagogique
Mercredis 2019-2020



Accueil de Loisirs
sans hébergement
Maternel

SOMMAIRE

I/ L'ALSH FONDESPIERRE

- 1. GENERALITES**
- 2. CADRE PEDAGOGIQUE ET LEGISLATION RELATIVE AUX ALP**
- 3. CAPACITE D'ACCUEIL**
- 4. OUVERTURE DE L'ALSH**
- 5. LA GESTION DE L'ALSH**
- 6. LES MOYENS DU CENTRE**
- 7. LES EQUIPEMENTS**

II/ L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

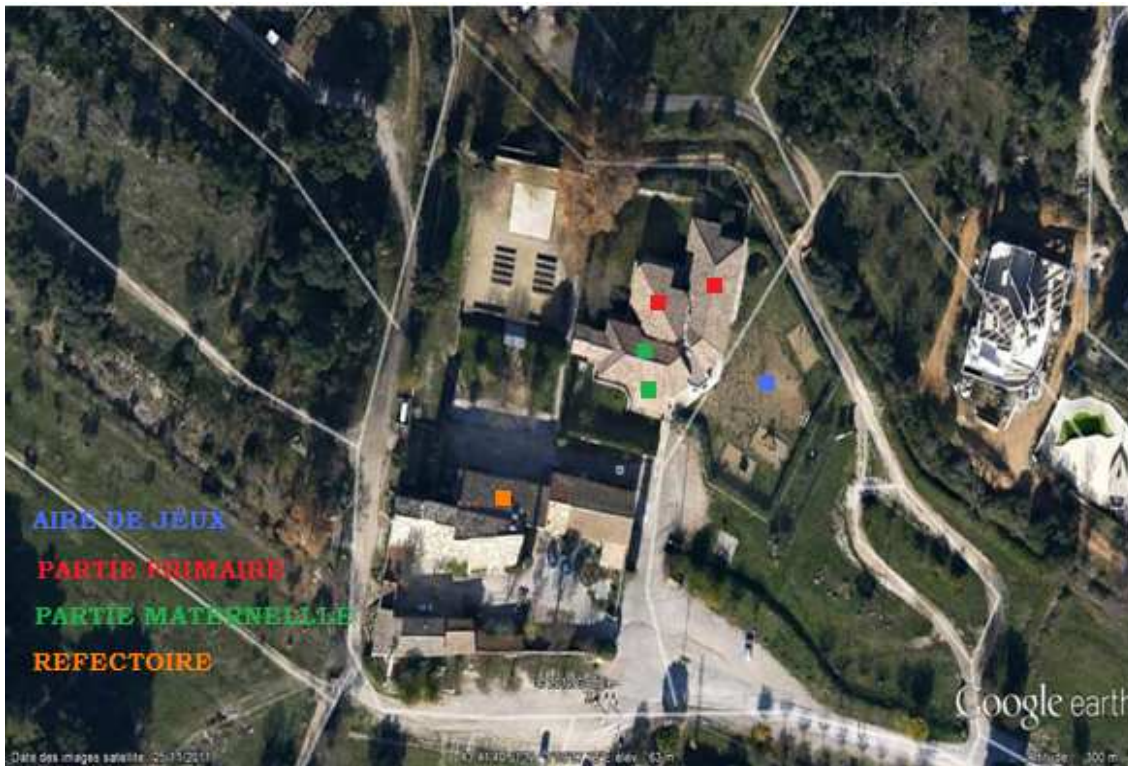
- 1. LE PUBLIC ACCUEILLI**
- 2. ORIENTATION PEDAGOGIQUES**
- 3. BESOINS SPECIFIQUES ET MOYENS MIS EN PLACE**

III/LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH MATERNEL

- 1. LA JOURNEE TYPE**
- 2. L'ORGANISATION JOURNALIERE**
- 3. LES PARTENARIATS DEVELOPPES**
- 4. LES SOINS ET LA SANTE**
- 5. L'ALSH MATERNEL ET LES FAMILLES**
- 6. L'EVALUATION DES OBJECTIFS/DU TRAVAIL DE L'EQUIPE**

CONCLUSION

I) L'ALSH FONDESPIERRE :



1. GENERALITES

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Fondespierre est administré par le SIVOM BERANGE CADOULE ET SALAISON, sous la présidence de Gilbert Pastor, Maire de la commune de Castries.

Le centre est situé : Domaine de Fondespierre,
281 route de Fontmarie
34160 CASTRIES.

Téléphone : 04.67.87.30.15 ou 06.08.95.62.57

Mail : centre-aere-fondespierre@orange.fr ou clshfondespierre@hotmail.fr

2. CADRE PEDAGOGIQUE ET LEGISLATION RELATIVE AUX ALP

L'ALSH Fondespierre a pour mission l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans.

On distingue :

Un Accueil de Loisirs Périscolaire Maternel constitué d'au maximum 55 enfants d'âge maternel (3-6 ans)

Un Accueil de Loisirs Périscolaire Primaire constitué d'au maximum 95 enfants d'âge primaire (6-12 ans)

La législation relative aux ALP (Accueils de Loisirs Périscolaires) est fixée par la DDJSCS (Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, elle fixe les taux d'encadrement à 1 adulte pour 8 enfants d'âge maternel (moins de 6 ans) et à un adulte pour 12 enfants d'âge primaire (6-12 ans).

L'agrément qui détermine le nombre d'enfants accueillis au sein de la structure est déterminé par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et validé par la DDJSCS.

3. CAPACITE D'ACCUEIL

L'ALSH de Fondespierre est habilité par les Autorités de Tutelle, à recevoir au maximum 155 enfants. Les enfants du centre sont répartis en 5 groupes d'âges.

ALSH MATERNEL 55 enfants de 3/6 ans

ALSH PRIMAIRE
95 enfants de 6/12 ans

<p style="text-align: center;">TITIS (3/4ans) 30 enfants</p>	<p style="text-align: center;">RO MINETS(5 ans) 25 enfants</p>	<p style="text-align: center;">BIP-BIPS(6/7 ans) 40 enfants</p>	<p style="text-align: center;">COYOTES (8/9 ans) 40 enfants</p>	<p style="text-align: center;">LOONEYS (10ans et +) 15 enfants</p>
---	---	--	--	---

4. OUVERTURE DE L'ALSH

Le centre fonctionne à la journée complète ou à la demi-journée, avec ou sans repas tous les mercredis de l'année scolaire.

Le temps d'accueil du matin est assuré **de 7h30 à 9h00**.

Les enfants doivent être présents sur la structure avant 9h00.

D'autres temps d'accueil sont ouverts dans la journée :

- De **11h30 à 12h15** pour les enfants inscrit en demi journée avec repas.
- De **13h30 à 14h00** pour les enfants inscrit en demi journée sans repas.

Les mercredis soir, les parents sont autorisés à venir chercher les enfants à partir de **16h30 jusqu'à 18h30**.

Une permanence administrative, est assurée les mardis de 9h-12h à 14h-18h et les jeudis de 14h à 18h.

Accueil et départ des enfants au Centre :

Les enfants ne sont remis qu'à la personne légalement responsable de l'enfant ou celle mandatée par cette dernière, dont le nom est porté sur la fiche d'inscription et devra présenter sa pièce d'identité.

Condition d'inscription

Seules les familles habitant dans les communes de Castries, Beaulieu, St Génies des Mourgues, Sussargues et Restinclières peuvent inscrire leur enfant à l'ALSH.

Les enfants sont inscrits de manière permanente sur toute l'année scolaire.

Les parents ont la possibilité de les inscrire tous les mercredis ou un mercredi sur deux.

Le règlement des journées enfants s'effectue de période à période entre chaquevacance scolaire.

5. LA GESTION DU CENTRE

Le Directeur de l'ALSH de Fondespierre, Mr Sébastien RE, est titulaire du BPJEPS Option Loisirs tous publics (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport), il assure la direction administrative et l'organisation générale de L'ALSH de Fondespierre.

Les autres membres de la direction, assurent les fonctions d'adjoints au directeur et ainsi que toutes les responsabilités pédagogiques et le fonctionnement interne, sous la responsabilité du Directeur.

Mme Hervaline DELABRUYERE, titulaire du BP JEPS Option Loisirs Tous Publics et du CAP petite enfance

Mme Emmanuelle TOMAS, titulaire du BP JEPS Option Loisirs Tous Publics

Des stagiaires BPJEPS peuvent être accueillis lors de leur stage sur la structure.

6. LES MOYENS DU CENTRE

Humain : Le centre est composé d'une équipe d'animation dont le nombre est fixé par la réglementation des ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

En moyenne, sur les mercredis, l'équipe globale est composée de 16 animateurs dont 7 sont affectés à la section maternelle, accompagnés d'une directrice adjointe.

Les animateurs sont informés qu'ils engagent leur responsabilité civile et pénale dans l'exercice de leurs fonctions, de ce fait ils sont entièrement responsables de leurs actes ainsi que de la sécurité des enfants qui leur sont confiés.

Les animateurs ont signé le règlement intérieur du personnel en même temps que leur contrat de travail.

Les animateurs affectés à la section maternelle sont diplômés BAFA, stagiaire BAFA, CAP petite enfance, BAPAAT, BPJEPS, licence équivalente ou autres diplômes relatifs à l'encadrement d'enfants.

L'équipe d'animation a en charge l'animation des journées de centre, la gestion de la vie quotidienne et le suivi des enfants présents sur la structure.

Le personnel vacataire, est présent de 7h30 à 18h30 tous les mercredis.

Matériel : Le centre dispose de deux types de matériels : Le matériel sportif et du matériel consommable.

Le matériel sportif comprend :

Des ballons (foot, volley, rugby...), du matériel de jeux de balle (raquette, balle de tennis, badminton, battes de base ball...), des cerceaux, des plots, des dossards, des foulards, des frisbees, une table de ping pong, un baby foot, des cages de FlexBalls, des cages de foot portable...

Le matériel consommable comprend :

Ciseaux, feutres, colle, agrafeuses, carton, pinceaux, peinture... Différents consommables tels que plumes, paillettes, ballon gonflable, pique à brochette, papiers, cartons et matériel de récupération divers.

Mais également le matériel d'hygiène : savon, essuies main, sacs poubelles etc.

7. LES EQUIPEMENTS

La garrigue alentour et les infrastructures présentes sur le site du domaine de Fondespierre permettent de multiples activités.

Centre : Salles d'activités (une salle affectée à chaque groupe d'âges), balançoire, toboggan, Mini terrain de foot synthétique, cours extérieures pelousées, billodrome, ...

Domaine : Terrain de foot, carrières, pinède de 12 hectares, théâtre de verdure, tables de pique nique, parcours de santé, terrain de cross, piste de running, ...

II) L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

1. PUBLIC ACCUEILLI

L'accueil de loisirs maternel concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans.

Ils sont tous inscrits par leurs parents pour répondre à un besoin de garde régulier et viennent de milieux sociaux divers.

Les enfants viennent au centre pour profiter d'un cadre naturel qu'ils ne trouvent pas dans leur quotidien scolaire.

Avant la rentrée scolaire, les enfants peuvent venir accompagnés de leurs famille visiter le centre, rencontrer l'équipe d'animation... Avant la rentrée, une adaptation est également possible pour les familles qui le souhaitent. Un enfant peut tout à fait venir effectuer quelques demi-journées ou quelques heures afin d'avoir un premier contact avec l'accueil de loisirs.

Dans la section maternelle, les approches que nous avons sont celles de la découverte de la vie en collectivité ainsi que du choix de l'enfant.

2. ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES



Répondre a ses
besoins
physiques et
affectifs

Permettre à
l'enfant de
s'éveiller,
développer ses
potentialités,
son imaginaire

Permettre à
l'enfant de
s'épanouir
pendant ses
temps de loisirs

Favoriser
l'acquisition
d'une plus
grande
autonomie

Favoriser
l'apprentissage
de la
socialisation

Favoriser la
découverte et le
respect de
l'environnement

Dans la section maternelle, les approches que nous avons sont celles de la découverte de la vie en collectivité ainsi que du choix de l'enfant.

En effet, pour les tous petits, l'accueil de loisirs, au même titre que l'école, constitue une toute première approche du « vivre ensemble ».

Par conséquent, l'équipe s'applique à travailler au quotidien l'intégration de valeurs telles que le respect de l'autre, le partage, le prêt, la patience...

Nous mettons en place un cadre sécurisant et structuré pour qu'ils se sentent à l'aise au sein de l'ALSH.

Les activités sont variées, ciblées sur les centres d'intérêt de l'enfant et basées sur l'éveil corporel, l'éveil à la matière et à l'environnement qui l'entoure.

La participation à la vie en collectivité est la suite du cheminement de l'enfant au centre car nous savons qu'il cherche à prendre des responsabilités à son niveau, l'objectif étant qu'il soit acteur de ses temps de loisirs et non dans une démarche de consommation.

Pour répondre à cet objectif, un meuble d'activités libres a été créé pour que l'enfant puisse, de façon autonome, participer à l'activité qu'il aura choisie. Ce meuble est constitué principalement d'activités inspirées de la pédagogie Montessori qui consiste à laisser l'enfant évoluer et s'épanouir de façon autonome en lui laissant le droit à l'erreur.

C'est aussi l'âge ou l'enfant a besoin de se dépenser, mais également de bénéficier d'un temps de repos, ce sont des besoins qui vont lui permettre de comprendre les choses, de maîtriser son corps et son esprit.

Ils ont aussi besoin d'être ensemble pour se mesurer à l'autre mais aussi pour s'affirmer au sein d'un groupe et s'y faire des copains.

Chaque groupe répartis en tranche d'âge, adapte ses programmes d'activités en fonction des besoins, du rythme et des centres d'intérêts de l'enfant.

Des activités inter-âge sont proposées avec des enfants des groupes de la section primaire, permettant la continuité du lien social. Celles-ci favorisent l'intégration dans un nouveau groupe, ainsi le passage dans la section primaire se déroule avec moins d'appréhension.

3. BESOINS SPECIFIQUES ET MOYENS MIS EN PLACE

BESOIN DE SECURITE PHYSIQUE

- ★ *Instaurer des règles claires et simples en spécifiant les interdits.*
- ★ *Assurer le suivi des enfants et en rendre compte à leurs familles (sommeil, alimentation, santé, comportement...)*
- ★ *Adapter l'activité, le lieu, le matériel, aux capacités des enfants.*
- ★ *Tout mettre en œuvre pour leur sécurité au quotidien (comptage, pharmacie, prise en compte des allergies éventuelles...)*

BESOIN DE SECURITE AFFECTIVE

- ★ *Créer des rituels/routine pour leur permettre de trouver des repères dans le temps, et leur permettre de s'approprier l'espace pour qu'ils y prennent leurs repères.*
- ★ *Adopter une attitude rassurante auprès des enfants et contribuer à créer du lien affectif auprès d'eux en s'intéressant à leurs centres d'intérêts tout en les aidant à s'épanouir et à trouver leur place au sein du groupe.*
- ★ *Instaurer des règles claires et simples en spécifiant les interdits.*

BESOIN D'ACTIVITES, MOUVEMENT, DECOUVERTE

- ★ *Proposer des activités ludiques alliant loisirs et éducation.*
- ★ *Permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité, son imaginaire, lui donner la possibilité de se dépenser.*
- ★ *Permettre à l'enfant de découvrir l'environnement qui l'entoure, l'explorer, y trouver sa place.*

BESOIN DE SOMMEIL ET DE REPOS

- ★ *Donner à l'enfant la possibilité de se reposer, se ressourcer dans un cadre approprié, pour retrouver de l'énergie et bien grandir !*

BESOIN DE PRENDRE DES RESPONSABILITES ACCEDER A L'AUTONOMIE

- ★ *Adapter la responsabilité donnée aux capacités de l'enfant concerné.*
- ★ *Permettre aux enfants d'avoir une démarche participative et d'être acteurs de leurs loisirs en les laissant prendre des responsabilités à leurs niveaux dans la vie du centre (vie quotidienne et activités)*
- ★ *Les inciter à essayer de faire par eux-mêmes tout en étant présent pour accompagner et aider*

BESOIN DE SOCIALISATION

- ★ *Instaurer des règles claires et simples en spécifiant les interdits.*
- ★ *Proposer des situations, jeux, activités leur permettant d'entrer en contact avec les autres, d'échanger, de se faire des copains.*
- ★ *Mettre en avant les valeurs de coopération, partage, respect par le biais des activités proposés ainsi que dans la vie quotidienne.*



III): FONCTIONNEMENT :

1. JOURNEE TYPE

7h30-9h00	TEMPS D'ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none">. Accueil échelonné des enfants et de leurs familles. Mise en place du petit déjeuner. Animation d'ateliers/jeux libres. Mise en place des activités du jour / Appel des enfants
9h15-11h00	TEMPS D'ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none">. Appel des enfants. Matinée en deux temps. Activité créative. Jeux ou parcours de motricité, Grand jeu, Projet d'animation.... Bilan de la matinée avec les enfants
11h00-11h45	TEMPS LIBRE	<ul style="list-style-type: none">. Temps libre pour les enfants. Installation cantine par les animateurs arrivant à 11h
11h45-13h00	TEMPS REPAS	<ul style="list-style-type: none">. Temps de repas
13h15-14h15	SIESTE TEMPS CALME	<ul style="list-style-type: none">. Sieste ou Temps calme : Lecture et jeux libres. Mise en place des activités de l'après midi. Appel des enfants
14h15-16h00	SIESTE TEMPS D'ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none">. <u>Titis</u> : Réveil et jeux libres, activités dirigées et jeux extérieurs. .. <u>Rominets</u> : Activité en deux temps créative / jeux ou grand jeu, projet d'animation/jeux libres...
16h00-16h30	GOUTER BILAN	<ul style="list-style-type: none">. Goûter des enfants en petits groupes. Bilan de l'après midi avec les enfants. Répartition des ateliers/jeux libres
16h30-18h30	TEMPS D'ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none">. Accueil des familles et départ échelonné des enfants. Animation d'ateliers / jeux libres. Aire de jeux ou jeux de cours

Une journée structurée, respectueuse du rythme individuel de l'enfant qui va permettre de se repérer dans le temps, l'espace...

Le matin :

La structure est occupée par une trentaine d'enfants d'âge maternel.

A 7h30, l'équipe assure l'accueil des enfants et de leurs familles. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités: lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire... Un petit déjeuner, à caractère non obligatoire est également à disposition des enfants sur ce temps.

A 9h15, l'équipe propose un temps d'activité sur la matinée, les enfants sont séparés en deux groupes, les enfants des groupes « Titis » (3/4 ans) et « Rominets » (5 ans). Ces groupes permettent d'adapter les contenus proposés afin de répondre au mieux aux besoins, capacités et envie des enfants.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines: Le jeu, les grands jeux basés sur l'imaginaire, l'expression, la créativité, fête, kermesse, marché de connaissance...

A 11h00, Les enfants présents le matin basculent en temps libre (jeux de société, aire de jeux, dessins, dinette...) avec leurs animateurs.

Le temps de repas :

11h45 :Le repas de midi est servi, préparé le matin même par le service de restauration scolaire de Castries. Les menus sont élaborés par une diététicienne et validés par le directeur. Le repas est pris dans la salle communale de Fondespierre.

Le repas est un temps de vie très important qui doit être considéré au même titre qu'un temps d'activité proprement dit. Il est un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...). Les animateurs proposent aux enfants de goûter aux différents plats, d'amener à la découverte des aliments par des moyens ludiques, (bonhomme dans l'assiette par exemple), bien entendu sans forcer si l'enfant exprime un refus du dégoût envers un aliment, en aucun cas un enfant ne se verra forcé à manger. Ce doit être un moment d'échange privilégié pour l'enfant qui se repose de sa matinée tout en retrouvant ses copains.

Les animateurs se repartissent à chaque table. Chacun veille au calme, à la politesse et à la propreté et favorise l'autonomie des enfants.

L'après

midi :

Après le repas, les enfants rejoignent la sieste ou le temps calme (lecture, jeux, dinette...) en fonction de leurs besoins respectifs.

Le temps de sieste est surveillé en continu par deux animateurs du groupe des petits, qui assurent le calme, les « petits coups de blues » qui arrivent souvent durant ce moment de transition. Chaque enfant a un lit et un drap qui lui sont attribués. L'équipe a en charge l'entretien des draps et des lits. Les « doudous », « susu » ou autre objet transitionnel peuvent bien sûr être apportés au centre, ils permettent à l'enfant de s'apaiser et de trouver le sommeil sereinement.

L'enfant a la possibilité de se reposer jusqu'à 16h maximum si il le souhaite (jusqu'à l'heure du goûter). Sauf indication contraire de la part de la famille, l'équipe ne réveillera pas un enfant qui a besoin de sommeil.

A 14h15, les activités de l'après midi commencent à 14h15 et prennent fin à 16h00. Pour les enfants présents à la sieste, plusieurs activités sont menées en parallèle et ils ont la possibilité de les rejoindre lorsqu'ils se réveillent. Les enfants sont séparés en deux groupes, les enfants des groupes « Titis » (3/4 ans) et « Rominets » (5 ans). Les mercredis, l'après midi est organisée sur un fonctionnement très souple. L'équipe s'applique donc à trouver un juste milieu entre les temps d'activités dirigées (jeux de groupes, ateliers de création) et les temps d'activités libres (dinettes, construction, dessin...).

Vers 16h00, Les derniers enfants présents sur la sieste se lèvent et l'ensemble du groupe prend le goûter, ce dernier est fourni par le centre, il réunit enfants et adultes dans un climat convivial.

Il permet le lien entre le temps d'activité précédents et la fin de journée.

L'animateur doit faire de ce moment un "instant privilégié". Chacun veille au calme, à la politesse et à la propreté et favorise l'autonomie des enfants.

A 16h30, Le temps d'accueil du soir débute, les enfants se voient proposer diverses activités/jeux libres au sein des salles et des extérieurs du centre.

Les parents ont la possibilité de venir récupérer leurs enfants sur la structure. Tout départ doit être signalé à un membre de la direction ayant l'accueil en charge. Une pièce d'identité est demandée, et une vérification effectuée pour toute personne autre que les parents se présentant pour récupérer un enfant.

Sur ce temps, l'équipe se rend disponible pour discuter avec les personnes qui viennent chercher les enfants, et faire un compte rendu personnalisé aux familles qui nous sollicitent.

3. LES PARTENARIATS DEVELOPPES

En dehors des partenaires financiers et administratifs de la structure (CAF, PMI...) d'autres partenariats sont développés, notamment avec la médiathèque Françoise Giroud pour le prêt de livres qui sont renouvelés à chaque période de vacances scolaires. D'autres partenaires sont mobilisés sur des laps de temps définis, et en fonction des projets menés: Ecolothèque de Montpellier, association Agir pour la petite enfance, agence locale des énergies, associations locales diverses...

4. LES SOINS ET LA SANTE

Les membres de la direction assurent la fonction d'assistant sanitaire et donc le suivi des « petits bobos » mais aussi des traitements médicamenteux plus importants.

Les enfants signalés par le médecin scolaire et faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peuvent être accueillis au centre. Ils font l'objet d'une attention particulière, s'il s'agit d'un traitement lié à une pathologie particulière, une trousse contenant le traitement adéquat ainsi que l'ordonnance correspondante doit être fournie par les familles.

Pour les allergies alimentaires ou régimes alimentaires, un panier repas/goûter peut être demandé aux familles concernées.

Les petits bobos peuvent également être soignés par l'animateur du groupe qui en rend compte dans un cahier de suivi.

Le centre dispose d'une infirmerie, d'un cahier de soins et de trousse à pharmacie afin de pallier aux premiers secours.

Un traitement médical temporaire peut être administré par un des membres de la direction si celui-ci est accompagné d'une ordonnance.

Toute particularité de santé importante doit être signalée par les familles à l'inscription de l'enfant

5. L'ALSH MATERNEL ET LES FAMILLES

Tout comme l'enfant, la famille est un élément clé du fonctionnement de l'ALSH Maternel et celle-ci a une dimension essentielle dans l'accueil des tout petits, c'est pourquoi elle doit avoir sa place au cœur du projet d'accueil de la structure.

Sur le temps d'accueil du matin :

L'équipe de direction et d'animation, a pour objectif de créer du lien et du dialogue avec les familles, l'objectif est d'assurer à l'enfant une transition et une arrivée au centre de loisirs en douceur, sans stress et en confiance, réduisant ainsi la difficulté de la séparation.

Sur le temps d'accueil du soir :

L'équipe a en charge la prise en compte des besoins des familles, et se rendra disponible pour les informer, les accueillir, les rassurer mais aussi éventuellement pour les associer à certains des projets ou manifestations organisées par la structure.

Les membres de l'équipe pédagogique doivent pouvoir se rendre disponible pour répondre à leurs questions et rendre compte du suivi de l'enfant de manière personnalisée, l'objectif étant pour tous, que l'enfant sente l'accord et la cohérence entre sa famille, le centre de loisirs, l'école...

Sur ce temps, l'équipe de direction a en charge d'informer les familles et de mettre à disposition les dates d'inscriptions, formalités administratives ou organisationnelles (documents du dossier manquant, facturation...).

Inversement, la famille a également un devoir d'information envers la structure et doit faire connaître les renseignements administratifs nécessaires au bon fonctionnement, mais aussi les particularités (santé, comportement, régime alimentaires...) que pourrait avoir leur enfant afin que nous puissions lui proposer un accueil adapté et personnalisé.

6. EVALUATION DES OBJECTIFS ET DU TRAVAIL D'EQUIPE

Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment par le biais des réunions mensuelles organisées avec le personnel pédagogique.

L'évaluation permet de contrôler la réalisation du projet au regard des objectifs initiaux, et de vérifier s'ils ont bien été atteints.

L'équipe de direction travaille également avec les animateurs autour d'un « livret de suivi du personnel », qui propose, toujours en lien avec les objectifs de la structure, une évaluation du travail personnel et propose des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de chacun des objectifs.

A l'issue de l'évaluation, cela permet de remettre en question la qualité du service fourni, la pertinence de certains objectifs et en conséquence une éventuelle évolution du projet pédagogique.

En dehors des mercredis, une réunion d'équipe est réalisée une fois par mois. Ces réunions permettent un temps de bilan/échange sur le travail réalisé, le suivi des familles et enfants ainsi que la construction des programmes d'activités du mois suivant.

L'évaluation du travail de l'équipe, et de chacun des animateurs est réalisée sur les points suivants :

- Capacité à se comporter en adulte responsable et exemplaire, dépositaire de l'autorité et de la loi
- Capacité à assurer la sécurité physique et morale des enfants qui leur sont confiés
- Capacité à animer et encadrer de façon ludique les différents temps de la journée et à proposer des activités adaptées.
- Capacité à être actif et dynamique au contact des enfants, à construire avec eux et leur famille une relation de qualité
- Capacité à participer activement aux temps de réunions, et à l'élaboration des projets de la structure
- Capacité à accepter d'être formé, à remettre son travail en question et à s'auto évaluer.

Conclusion

Le projet pédagogique, s'il est mené à bien est la garantie d'un séjour enrichissant pour les enfants et d'un travail gratifiant pour l'équipe pédagogique.

Il donne les orientations qui doivent être suivies, mais ne limite en aucun cas les initiatives personnelles, les innovations, dans le respect des textes législatifs.

Il existe d'autres documents-outils utilisés au quotidien par l'équipe du centre. Aussi, pour les familles qui souhaiteraient aller plus loin dans l'approche du travail de l'équipe pédagogique, les membres de la direction sont à votre disposition pour vous les faire connaître (projet éducatif, programmes d'activités enfants, livret de suivi du personnel...)

Le projet sera discuté et évalué lors des réunions d'équipe afin de le compléter ou au besoin de le modifier.